

Vélos-taxi et motos-taxi astreints au code de sécurité routière au Burundi

PANA, 15 avril 2012 Bujumbura, Burundi - Les Burundais devront observer un nouveau code de sécurité routière, dès que l'Assemblée nationale en aura adopté les textes plus contraignants que l'actuel, dans le souci d'assurer une meilleure sécurité aux usagers des routes burundaises sur lesquelles se côtoient voitures, vélos et motos-taxi. a annoncé le ministre de la Sécurité publique, Gabriel Nizigama. Mais les accidents de la circulation, sur les chaussées étroites et mal balisées du Burundi, impliquent de plus en plus les engins à deux roues dont les conducteurs, soit 1.451 conducteurs de vélos et 3.401 autres de motos, à usage de taxi, ont été soumis à une formation au code de la route au cours de ces trois derniers mois.

Les vélos et motos à usage de taxi, très recherchés par les bourses moyennes au Burundi où les autres moyens de transports sont jugés peu abordables, n'échappent plus au spectacle quotidien que créent leurs conducteurs, généralement des jeunes gens des milieux défavorisés et sans formation préalable au code de la route, qui causent de graves accidents de la circulation et des préjudices à leurs passagers, à force de zigzaguer entre les véhicules ou de vouloir aller trop vite. Limiter les occasions d'accident est devenu une obsession au ministère de la Sécurité publique burundaise qui a rendu obligatoire le contrôle technique annuel des véhicules et autres engins roulants et introduit récemment l'utilisation des alcootests pour détecter les conducteurs en état d'ivresse.